

# AMUNDI LABEL ACTIONS EUROLAND ESR - F

SYNTHÈSE DE  
GESTION

31/03/2020

ACTION ■

## Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **162,23 (EUR)**  
Date de VL et d'actif géré : **31/03/2020**  
Actif géré : **117,69 (millions EUR)**  
Indice de référence :  
**100% EURO STOXX 50 SPECIAL OPENNING NET**

## Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises labellisé par le CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) est investi en supports actions sélectionnés dans un univers de valeurs socialement responsables (répondant à des critères extra-financiers environnementaux, sociétaux et de gouvernance d'entreprise). Il vise à tirer parti à long terme de la performance des marchés d'actions des pays de la zone euro. Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

## Profil de risque et de rendement (SRRI)



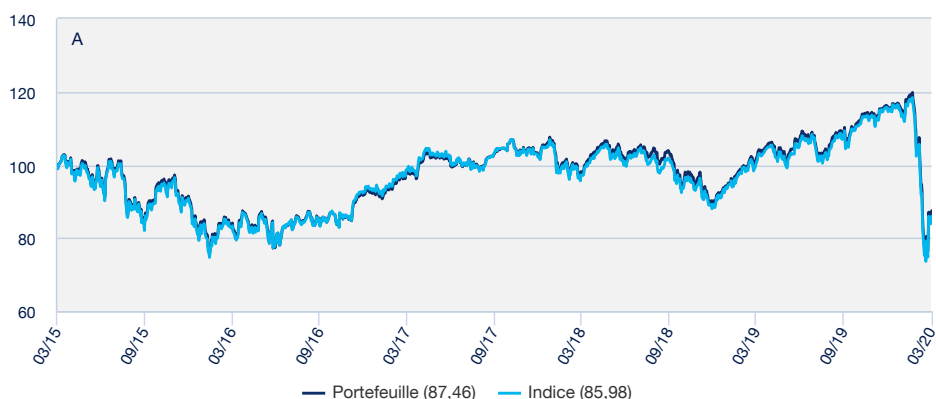
⚡ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

⚡ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

## Performances

### Evolution de la performance (base 100) \*



A : Durant cette période, le FCPE est mis en nourricier

### Performances glissantes \*

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
	31/12/2019	28/02/2020	31/12/2019	29/03/2019	31/03/2017	31/03/2015
<b>Portefeuille</b>	-23,96%	-16,26%	-23,96%	-13,52%	-10,59%	-12,54%
<b>Indice</b>	-24,94%	-16,02%	-24,94%	-13,85%	-12,83%	-14,02%
<b>Ecart</b>	0,98%	-0,25%	0,98%	0,33%	2,24%	1,47%

### Performances calendaires (1) \*

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Portefeuille</b>	27,50%	-12,21%	11,84%	1,06%	8,60%	1,89%	23,31%	18,64%	-15,77%	-0,10%
<b>Indice</b>	28,46%	-12,75%	10,45%	2,73%	7,05%	3,97%	22,00%	18,06%	-15,09%	-2,55%
<b>Ecart</b>	-0,95%	0,54%	1,39%	-1,67%	1,55%	-2,09%	1,32%	0,58%	-0,68%	2,45%

\* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

### Indicateur(s) glissant(s)

	1 an	3 ans	5 ans
<b>Volatilité du portefeuille</b>	24,80%	17,26%	18,91%
<b>Volatilité de l'indice</b>	25,22%	17,68%	19,27%
<b>Tracking Error ex-post</b>	2,38%	1,84%	1,77%
<b>Ratio d'information</b>	0,16	0,45	0,19
<b>Ratio de Sharpe</b>	-0,57	-0,19	-0,12

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

### Analyse des rendements

<b>Baisse maximale</b>	-60,36%
<b>Délai de recouvrement (jours)</b>	2198
<b>Moins bon mois</b>	10/2008
<b>Moins bonne performance</b>	-16,54%
<b>Meilleur mois</b>	04/2009
<b>Meilleure performance</b>	17,22%

### Indicateurs

	Portefeuille	Indice
<b>Nombre de lignes</b>	59	50

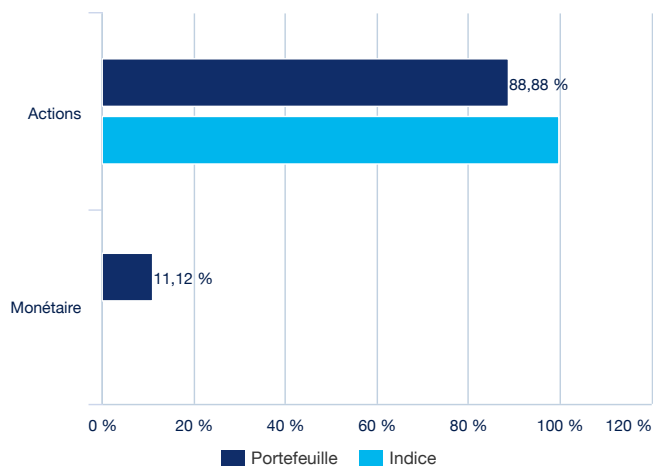
## ACTION ■

## Commentaire de gestion

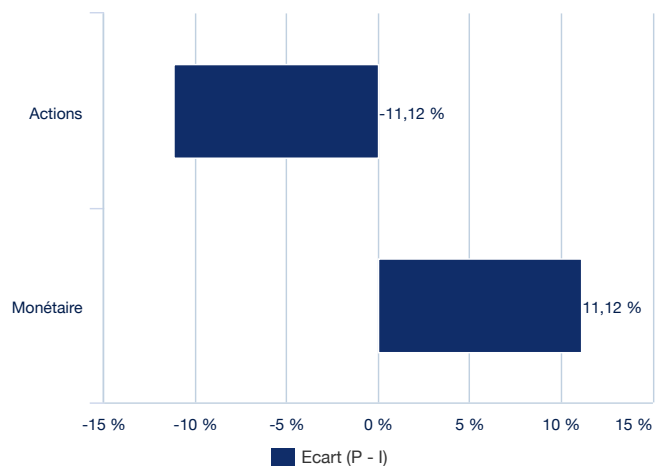
L'épidémie de COVID-19, qui s'est propagée à des rythmes divers à la quasi-totalité des pays du monde, a eu des conséquences majeures sur l'activité économique. Les mesures de confinement ont mis à l'arrêt presque complet de nombreux secteurs. Face au choc, les gouvernements et les banques centrales ont annoncé des mesures de soutien de très grande ampleur. Malgré la multiplication d'annonces spectaculaires de la part des autorités et des banques centrales, la chute des marchés d'actions s'est accentuée en mars sur fond d'accélération de la pandémie liée au Covid-19. Si celle-ci semble marquer le pas en Asie du Nord, elle progresse en revanche très rapidement dans le reste du Monde et notamment en Europe et aux Etats-Unis. Les mesures de confinement pour l'enrayer ayant un impact économique très lourd, les économistes redoutent désormais une récession encore plus forte que celle de 2008-2009. Après -7,7% en février, le MSCI World AC (en devises locales) recule de -13,1% en mars, soit sa plus forte baisse mensuelle depuis octobre 2008. Au plan géographique, la correction a été généralisée avec -12,8% aux Etats-Unis, -13,2% sur les marchés émergents, -13,8% au Royaume Uni et -17,3% en zone euro. Avec -8,0% le Japon baisse toutefois moins que les autres du fait des achats d'actions par sa banque centrale. Au plan sectoriel, en Europe, l'automobile, les banques, les compagnies aériennes ainsi que les hôtels, restaurants & loisir enregistrent les chutes les plus fortes avec des reculs compris entre -25% et -35%. En revanche, la santé et les consommations courantes résistent beaucoup mieux avec des baisses de -3 à -4%.

## Composition du portefeuille

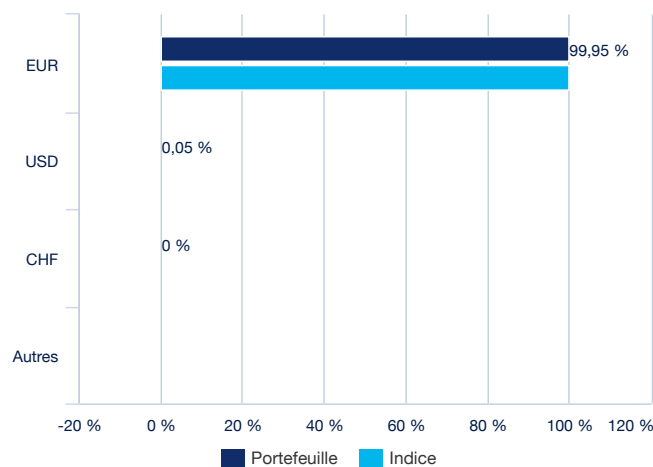
## Allocation d'actifs



## Allocation d'actifs en relatif



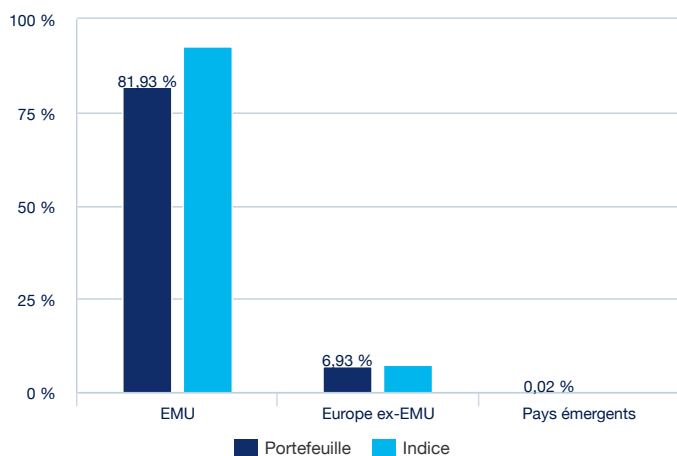
## Répartition par devises



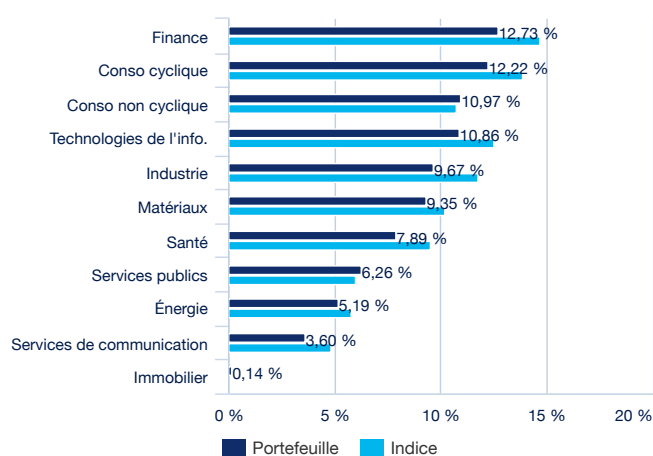
ACTION ■

Composition du portefeuille - Analyse des actions

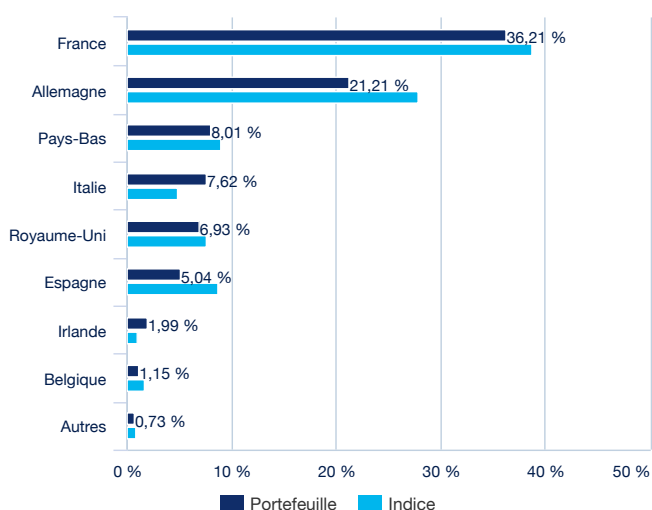
Répartition par zones géographiques



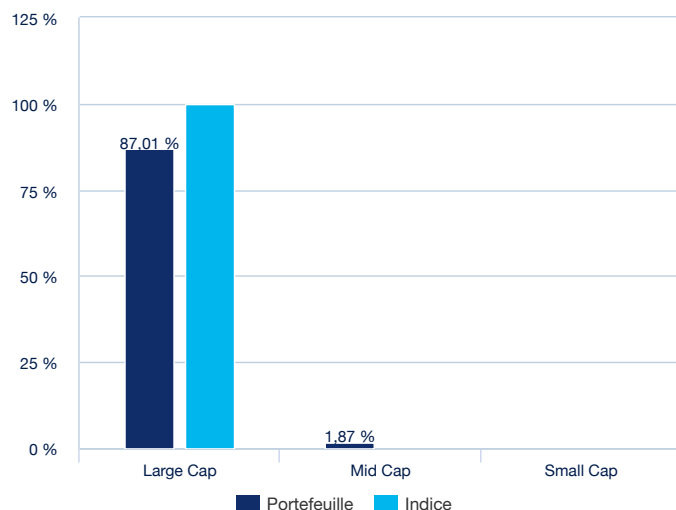
Répartition par secteurs



Répartition par pays



Répartition par capitalisation boursière



Principaux émetteurs actions

	% d'actif
SAP SE	5,74%
SANOFI	5,08%
LINDE PLC	4,58%
ENEL SPA	4,49%
DANONE	4,17%
ASML HOLDING NV	3,81%
ALLIANZ SE	3,74%
L OREAL SA	3,71%
TOTAL SA	3,63%
UNILEVER NV	3,05%
<b>Total</b>	<b>42,00%</b>

## ACTION ■

## Caractéristiques principales

Forme juridique	FCPE
Applicable law	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	17/06/2003
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Frais courants	0,85% (prélevés) - 31/12/2018
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Classification de l'organisme de tutelle	FCPE Actions de pays zone EURO
Code AMF	990000084229
Nom du fonds maître	Amundi Euro Equity ESR

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

## Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

ACTION ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



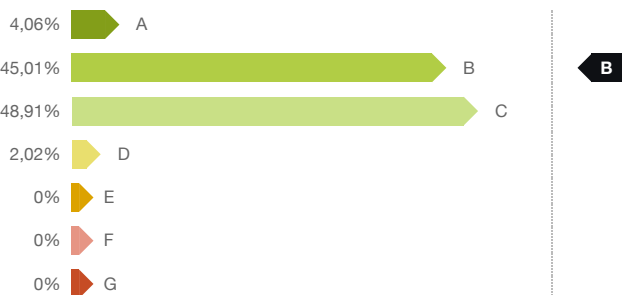
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G <sup>1</sup>
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille <sup>2</sup>

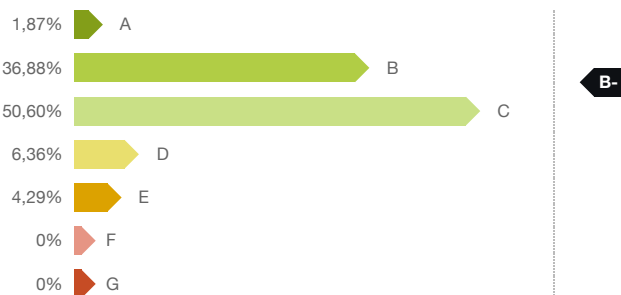
Note ESG moyenne

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille<sup>2</sup>



De l'univers de référence<sup>3</sup>



Evaluation par critère ESG

Environnement	B-
Social	C
Gouvernance	B
Note Globale	B

Indice : 100% EURO STOXX 50 SPECIAL OPENNING NET

Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup>

Nombre d'émetteurs	59
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	100%

<sup>1</sup> En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold

<sup>2</sup> Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

<sup>3</sup> L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

## ACTION ■

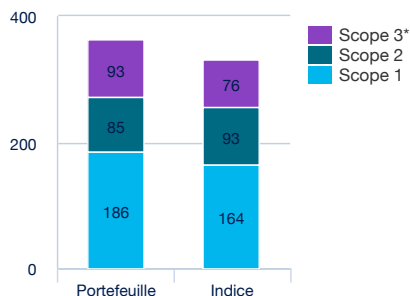
Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

ACTION ■

Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

Environnement

Emissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

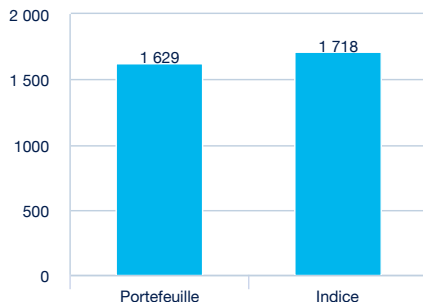


Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

\* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 98,28% 100%

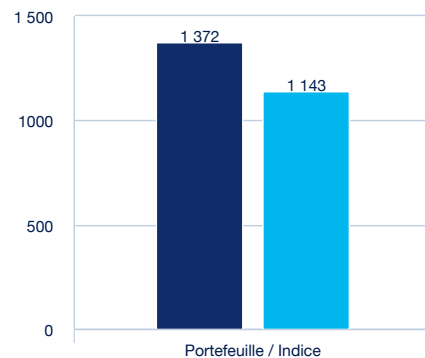
Réserves carbone par million d'euros investis



Ce graphique mesure les réserves carbone du portefeuille en tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis. Il constitue un indicateur des émissions potentielles, résultant de la combustion des réserves fossiles, induites par l'investissement dans ce portefeuille.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 6,97% 8,83%

Consommation d'eau par million d'euros de chiffre d'affaires<sup>2</sup>

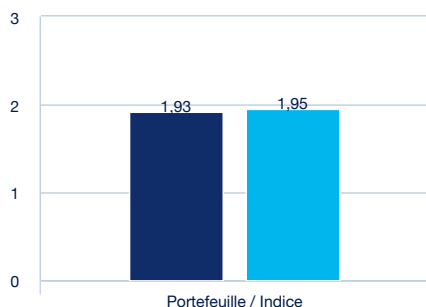


Consommation d'eau en m3 rapportée à un million de chiffre d'affaires.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 16,93% 12,00%

Social

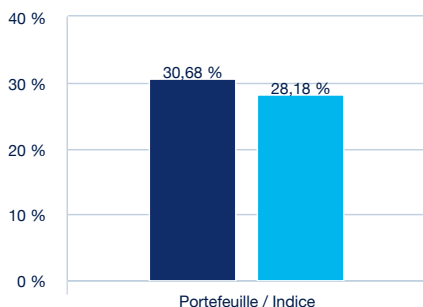
Accidentologie - en millions d'heures<sup>2</sup>



Temps perdu à cause des accidents du travail en millions d'heures.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 41,81% 47,32%

Diversité du conseil d'Administration<sup>2</sup>

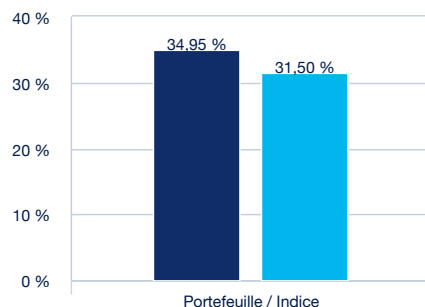


Pourcentage moyen de femmes au sein du conseil d'administration.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 77,30% 88,42%

Respect des droits humains

Protection et représentativité des salariés<sup>2</sup>

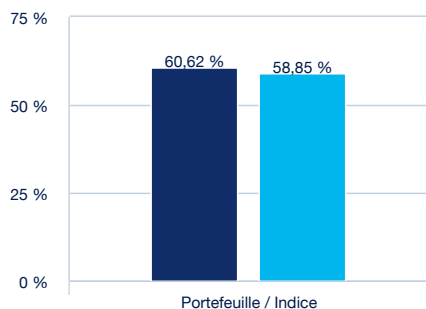


Pourcentage moyen des salariés représentés par des conventions collectives

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 44,50% 52,34%

Gouvernance

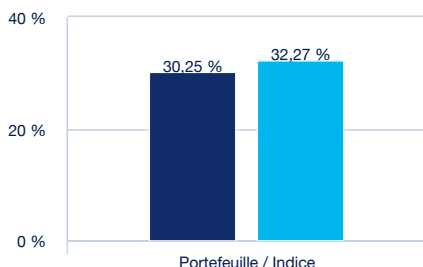
Indépendance du Conseil d'Administration



Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 80,04% 92,28%

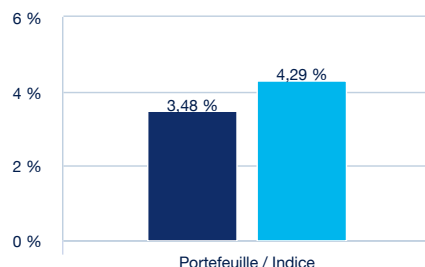
Répartition des pouvoirs<sup>2</sup>



Pourcentage d'entreprises dont le Directeur Général est également Président du Conseil d'Administration. C'est un indicateur de la répartition des pouvoirs au sein de l'entreprise et de préservation contre les conflits d'intérêts.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 82,76% 95,61%

Rapport des frais d'audit / consulting<sup>2</sup>



Pourcentage d'entreprises payant plus d'honoraires non liés à l'audit que d'honoraires d'audit (des frais non liés à l'audit élevés et récurrents peuvent potentiellement impacter l'indépendance de l'audit)

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 82,76% 95,61%

## ACTION ■

**Sources et définitions**

Au 31/12/2019, les indicateurs d'impact présentés ont évolué de la manière suivante :

**1. Indicateur Environnement.** Indicateur inchangé : Intensité en émissions carbone. Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

**2. Indicateur Social.** Précédent indicateur : pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Nouvel indicateur au 31/12/2019 : pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise. Fournisseur de données : Refinitiv.

**3. Indicateur Gouvernance.** Indicateur inchangé : pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Changement de fournisseur au 31/12/2019 : Refinitiv.

**4. Indicateur Respect des Droits Humains.** Précédent indicateur : pourcentage moyen des salariés représentés dans les conventions collectives. Nouvel Indicateur au 31/12/2019 : pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Cet indicateur permet de mieux prendre en compte les enjeux fondamentaux des droits humains. Fournisseur de données : Refinitiv.

\*Il est toutefois possible que de manière ponctuelle cet objectif ne soit pas atteint.